

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 6 novembre 2018**

**Date de la convocation : 30/10/2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Absent suppléé** : Mme Christiane JURY représentée par son suppléant M. Fernand FURST, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Manuel BELMONTE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. Jacques THOIZET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absents** : Mme Virginie OSTOJIC, Thierry QUINTARD, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **AMENAGEMENT URBAIN**-- Convention Etudes et Veille Foncière « secteur Pégeron » entre l'EPORA, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération (00B080)

**Rapporteur** : Marielle MOREL

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Depuis 2012, l'EPORA accompagne les collectivités sur le secteur Vienne Sévenne. C'est ainsi qu'une convention d'études et de veille foncière WL03, modifiée par différents avenants et désignée par la suite convention B020 a été signée et arrive à échéance en novembre 2018.

Ainsi, les parties prenantes réunies ont convenu de transférer les biens portés par la convention B020 dans deux conventions :

- une convention opérationnelle pour le foncier sur le secteur Bécheviennne dans la perspective de la réalisation d'un projet urbain, objet d'une autre délibération ce jour ;
- la signature d'une nouvelle convention d'étude et de veille foncière objet de la présente délibération, pour les biens situés dans le secteur Pégeron.

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de sa date de signature. La durée de portage des biens acquis est de 4 ans et des études pourront être lancées à hauteur de 30 000 € HT financées à 50% par l'EPORA et 50 % par la commune.

Cette convention n'a pas d'impact financier pour Vienne Condrieu Agglomération.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

**VU** la délibération n°12-45 du 22 mars 2012 approuvant la signature de la Convention d'Etudes et de Veille Foncière sur le secteur de Vienne Nord (WL03),

**VU** la délibération n°13-152 du 3 octobre 2013 approuvant la signature de l'avenant numéro 1 de la convention d'études et de Veille Foncière WL03,

**VU** la délibération n°14-162 du 19 juin 2014 approuvant la signature de l'avenant numéro 2 de la convention d'études et de Veille Foncière WL03,

**VU** la délibération n°15-172 du 17 septembre 2015, approuvant la signature de la convention d'objectifs entre l'agglomération et l'EPORA pour la période 2015-2020,

**VU** la délibération n°15-201 du 12 novembre 2015 approuvant la signature de l'avenant numéro 3 de la convention d'études et de Veille Foncière WL03 devenue convention B020,

**VU** le Conseil Municipal de la Ville de Vienne du 5 novembre 2018,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

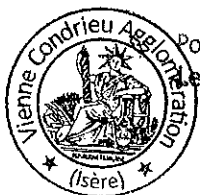
**APPROUVE** la convention Etudes et Veille Foncière « secteur Pégeron » entre l'EPORA, la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération (00B080).

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 6 novembre 2018

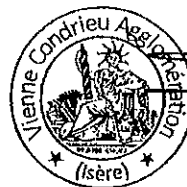
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 NOV. 2018  
et a été publiée le - 9 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Pour le Président et par délégation,  
Directeur Général des Services

*Claude BOUR*  
Claude BOUR



*Thierry KOVACS*  
Thierry KOVACS